

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 25 mars 2021

Etaient présents : Tous les membres en fonction sauf M. Fabrice FOECHTERLE et M. Éric REES, absences excusées.

M. Fabrice FOECHTERLE et M. Éric REES donnent pouvoir à M. Sébastien FRECHARD pour l'ensemble des points délibérés.

Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'autorisation à défendre la commune au Tribunal Administratif.

Les conseillers n'émettent aucune observation et donnent leur accord.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 FEVRIER 2021.

Le compte-rendu de la séance du 11 février 2021, qui a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la séance de ce jour, ne suscite aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020

Madame Karin ULSAS présente le compte administratif de l'année 2020. Monsieur le Maire se retire au moment du vote. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2020 ainsi que le compte de gestion dressé par le receveur municipal faisant apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses	409 551,02
Recettes	449 896,08
Excédent reporté	225 290,59
Excédent de clôture (en euros)	265 635,65

Section d'investissement :

Dépenses	108 632,44
Recettes	70 919,40
Exc. reporté	646 993,99
Excédent de clôture (en euros)	609 280,95

Solde final excédentaire

874 916,60 euros

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Considérant le résultat de l'exercice 2020 et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de reporter sur l'exercice 2021 l'excédent d'investissement de 609 280,95 euros et l'excédent de fonctionnement de 265 635,65 euros.

CONTRIBUTIONS DIRECTES ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité décide de maintenir le taux des taxes directes locales et arrête les taux suivants :

Foncier bâti :	20,27 %
Foncier non bâti :	35,50 %

Remarque : En application de l'article 16 de la loi de finance pour 2020, la part communale et la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Le taux départementale 2020 était de 13,17 %.

BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le projet de budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 800 850,- euros
Section d'investissement : 1 078 000,- euros

TRAVAUX DE CREATION D'UN CHEMIN

Monsieur le Maire présente au conseiller municipal le projet de création d'un chemin destiné aux agriculteurs. Ce chemin serait situé sur une parcelle communale et fait la jonction entre la rue d'Artzenheim et la rue du Giessen pour éviter que les engins agricoles soient obligés d'emprunter le petit sens giratoire rue Artzenheim/rue Giessen/rue Principale/rue de Jebnheim.

Une consultation directe de 4 entreprises a été effectuée.

Le résultat de la consultation est le suivant :

- Entreprise GSELL TP de Sigolsheim pour un montant de 8 208 euros TTC avec l'option de finition à 4 032 TTC soit au total : 12 240 euros TTC
- Entreprise JEHL d'Artolsheim pour un montant de 10 005 euros TTC
- Entreprise PONTIGGIA de Horbourg-Wihr pour un montant de 14 656,80 euros TTC
- Entreprise MEYER TERRASSEMENT de Baltzenheim pour un montant de 22 910,40 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à la majorité des membres, de retenir l'entreprise JEHL d'Artolsheim pour un montant de 10 005 euros TTC.

AMENAGEMENT RUE PRINCIPALE

Ce point est reporté à la prochaine séance.

DENEIGEMENT DES ROUTES

La commune de Baltzenheim a acquis une lame de déneigement fin de l'année 2010.

Cette lame est montée sur le tracteur d'un agriculteur qui assure le déneigement des routes de la commune.

En cas d'absence de cet agriculteur, un autre agriculteur effectuera le déneigement avec le tracteur équipé de la lame de déneigement.

La délibération du 27 janvier 2011 fixait la rémunération pour le travail de déneigement.

Le Maire propose de revoir le tarif de cette prestation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide fixer la rémunération pour le travail de déneigement comme suit :
 - o Location du tracteur pour le déneigement : 20 euros de l'heure
 - o Coût des travaux de déneigement : 30 euros de l'heure

NOMINATION GARDE-CHASSE

Le Maire fait part de la demande de Monsieur Erwin DAGES, Président de l'Association de Chasse d'Artzenheim-Baltzenheim, locataire des lots de chasse communale n°1 et n° 2, relative à la nomination d'un Garde-Chasse.

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin, donne son agrément pour la nomination du Garde-Chasse particulier, Monsieur Jean-Luc PALUMBO sur les lots n°1 et n° 2 de la commune pour le compte de l'Association de chasse d'Artzenheim-Baltzenheim.

PROJET PISTE CYCLABLE – CESSION D'UNE PARCELLE

Le Maire fait part du projet de piste cyclable sur la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach. L'actuelle piste cyclable débouche sur la route de Colmar (RD9.2) depuis la rue Principale (RD9.3).

L'objectif du projet de piste est d'opérer une jonction depuis l'itinéraire existant jusqu'à la RD52, en longeant la RD9.2 sur sa partie sud située sur la limite communale avec Kunheim.

Pour permettre ce projet, il est demandé à la commune de céder la parcelle section 3 n° 133, d'une contenance de 65 ca à la Safer Grand'est pour un prix de 65 euros (soit 100 euros de l'are pour une zone classée en non-constructible).

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de céder pour un prix de 65 euros la parcelle cadastrée section 3 n° 133 d'une contenance de 65 ca, et autorise le Maire à signer la promesse unilatérale de vente proposée à la SAFER Grand'est.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 01/02/2018 validant les horaires d'école pour trois ans, et arrivant à échéance à la fin de la présente année scolaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide de saisir la Directrice académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin, afin d'obtenir une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2021 ;

décide de maintenir la semaine de 4 jours avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine, en fixant les horaires suivants :
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h – 11h30 / 13h30 – 16h00.

Le conseil d'école du 12/03/2021 a donné également un avis favorable à cette organisation.

AUTORISATION A DEFENDRE LA COMMUNE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Le Maire retrace brièvement le différend opposant la Commune de Baltzenheim à Mme Yvette BARRUE.

En date du 08/02/2021 Mme Yvette BARRUE a présenté un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg concernant un permis de construire modificatif accordé le 18/08/2020 à M. et Mme WATREMETZ Jonathan. Cette requête a été enregistrée le 08/02/2021 et notifiée à la commune le 18/02/2021.

La décision d'ester en justice est une compétence du conseil municipal (article L.2132-1 du CGCT).

Il convient dès lors que le conseil municipal donne délégation au Maire pour défendre la commune de Baltzenheim dans cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à défendre la Commune de Baltzenheim dans cette affaire.

URBANISME, CONSTRUCTION

Les demandes suivantes ont été examinées :

Certificat d'Urbanisme :

- Maître HAUPTMANN concernant la maison située au 21C rue des Jardins
- Maître ZOBLER concernant la maison située au 14 rue principale

Déclaration préalable :

- Monsieur CHEVRIER Denis, 2 rue d'Artzenheim : Modification de la clôture

Permis de construire :

Monsieur RAMASSAMY Laurent, 8 rue Schlossgarten : Maison individuelle

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Madame Karin ULSAS fait le compte rendu de la dernière réunion relative au projet de jardin partagé. 10 personnes étaient présentes à cette réunion. La prochaine réunion aura lieu dimanche prochain à 10h30.

Le Maire fait le compte rendu des travaux sur l'îlot du Giessen.

Il fait aussi le compte rendu de l'avancement des travaux sur l'église. Les travaux suivent le cours normal de ce qui était prévu et le planning est respecté.

Il a été signalé à la Mairie un problème de pression sur le point d'eau du nouveau cimetière. La commune envisage éventuellement à l'avenir de mettre en place un puit.

Le Maire informe les conseillers qu'il a provoqué une réunion avec l'association « Les petits roseaux » pour une mise au point quant à la propreté de l'école et le rangement dans l'école. L'association a pris acte des remarques de la commune.

Le Maire fait le point sur la démarche éco-responsable entamée depuis le début du mandat. Dans un premier temps des anciennes machines polluantes ont été remplacées par des matériels électriques (taille haies, tronçonneuse, souffleur, débroussailleuse). Toujours dans cette optique il est prévu de remplacer le véhicule communal par un kangoo électrique et une remorque avec des rampes de charges. Le produit de la vente de l'ancien véhicule sera utilisé pour ces achats, la commune n'aura ainsi aucune dépense à assumer. Par ces opérations la commune réalisera un bénéfice. La vente ainsi que les acquisitions ont bien entendu été prévues au budget primitif 2021.

Le Maire fait part d'un mail d'un administré concernant la protection de la faune locale, et plus particulièrement pour ce qui concerne le nourrissage des canards, cygnes et autres animaux qui vivent proche du petit îlot du Giessen à Baltzenheim. Bien souvent nous leur donnons du vieux pain. Il semblerait, après renseignements pris, que ce pain soit plutôt néfaste pour la faune locale (problème de pollution, développement de maladies etc....). L'administré propose que la commune mette en place, au niveau de l'îlot, un panneau informatif. Les conseillers trouvent que cela est une très bonne idée et donnent leur accord pour la mise en place d'un panneau informatif.

Monsieur Stéphane EDENWALD informe l'assemblée que l'entrée du nouveau cimetière est glissante. Le Maire répond qu'il rappellera aux entreprises qu'un nettoyage des abords des travaux sur l'église est prévu, ceci pour une question de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.

Le Maire : Sébastien FRECHARD